

COMMUNIQUE DE PRESSE



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR



santé
famille
retraite
services



Direction départementale des territoires
de Côte-d'Or
Service économie agricole et environnement des exploitations

le 13 mars 2017

Faire Face, ENSEMBLE

Une offre d'accompagnement concerté
pour les exploitations agricoles fragilisées

Si l'année 2016 a été particulièrement mauvaise pour l'ensemble du secteur, la crise agricole perdure déjà depuis plusieurs années. Bon nombre d'agriculteurs, quelles que soient leurs productions, ont vu leur situation économique se dégrader. Pourtant, les agriculteurs en période de fragilité ont du mal à briser le silence et s'isolent dans leurs difficultés alors que des possibilités d'accompagnement existent.

Face à ce constat, la Direction Départementale des Territoires, la Chambre d'Agriculture, la Mutualité Sociale Agricole, le Conseil Départemental et les experts comptables de CERFRANCE et d'AUCAP TERRAVEA se sont unis pour proposer une solution commune : « Faire face, ENSEMBLE ».

Ce nouveau dispositif, propre à la Côte-d'Or, mobilise des agents de chacun de ces organismes, qui composent le comité technique, chargé de l'examen des dossiers. Ce comité va porter un regard neutre, extérieur, impartial sur le fonctionnement de l'exploitation, sans jugement. Il prendra en compte tous les paramètres pour évaluer la situation, dans le plus grand respect de la confidentialité des données.

Le dispositif « Faire face, ENSEMBLE » mobilise ainsi les regards croisés de différents experts, qui s'accorderont sur des propositions qui seront faites à l'exploitant. Celles-ci pourront être variables car adaptées sur mesure à chaque situation : audit/suivi technique, tutorat rapproché, table ronde des créanciers, appui à la sollicitation des mesures de crise (fond d'allègement des charges) et/ou sociales (RSA...), accompagnement social, accompagnement à la reconversion...

Le dispositif s'adresse à des exploitants qui rencontrent des difficultés conjoncturelles, structurelles, financières ou personnelles. Pour y accéder, il suffit de remplir et de renvoyer un autodiagnostic qui permettra au comité de cerner la situation et de comprendre la vision et les attentes de l'exploitant. Cet autodiagnostic est disponible sur demande au 03.80.90.00.01 ou à l'adresse fairefaceensemble@cote-dor.gouv.fr

Le dispositif a fait l'objet d'une présentation lors de la Cellule Départementale d'Urgence du 17 février 2017 aux partenaires de l'agriculture qui l'ont approuvé et se sont engagés à soutenir et promouvoir cette démarche.

CONTACTS PRESSE

Direction des Territoires de la Côte d'Or
Service économie agricole et environnement des exploitations
Alessandra KIRSCH- Tél. 03 80 29 42 61
alessandra.kirsch@cote-dor.gouv.fr
Cabinet-communication
Murielle DUMONT - Tél : 03 80 29 43 66
murielle.dumont@cote-dor.gouv.fr